



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 décembre 2018 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

---

Sont présents : MM André Chouinard, maire  
Alain Malenfant, conseiller 1  
Jean-Marc Michaud, conseiller 2  
Mario Poitras, conseiller 3  
Sébastien Santerre, conseiller 4  
Frédéric Lagacé, conseiller 5  
Daniel Caron, conseiller 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général est aussi présent.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

#### **RÉSOLUTION N° 2018-12-225**

##### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2018-12-226**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2018-12-227**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018**

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2018-12-228**

##### **APPROBATION DES COMPTES**

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que les comptes totalisant 215 317,68 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 12-2018 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

**RÉSOLUTION N° 2018-12-229**

RAPPEL DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de procéder au rappel au travail de madame Johanne Raymond et de monsieur Marco Lord à titre de préposés aux services aux utilisateurs et à l'entretien de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2018-12-230**

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE ET LIVRAISON DES PRODUITS PÉTROLIERS

Considérant un appel d'offres public en vue de l'approvisionnement en produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020;

Considérant la réception de deux soumissions;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise « Les Pétroles Turmel »;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'accepter la soumission de « Les Pétroles Turmel » au montant estimé de 126 897.55 \$ par année, toutes taxes incluses, pour la livraison des produits pétroliers durant les exercices 2019 et 2020. Les prix soumis étant calculés en fonction du prix au chargement à la rampe de Lévis au 12 novembre 2018, le montant réel du marché est sujet aux fluctuations quotidiennes du prix des produits.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2018-12-231**

MANDATER LA FIRME D'AVOCAT DUFRESNE HÉBERT COMEAU AFIN DE RÉCUPÉRER LES TAXES DUES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Considérant l'envoi par la poste le 23 octobre 2018 aux contribuables ayant des taxes dues envers la municipalité et ainsi prendre une entente de paiement avant le 2 novembre 2018.

Considérant que certains contribuables n'ont toujours aucune entente de paiement avec la municipalité.

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu de mandater la firme d'avocat Dufresne Hébert Comeau pour récupérer les taxes dues envers la municipalité pour les années antérieures.

**RÉSOLUTION N° 2018-12-232**

VENTE POUR TAXES – ENVOI À LA MRC DE TÉMISCOUATA ET DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu de demander à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente pour taxe pour les propriétés ayant les matricules suivants dont les comptes à recevoir sont dus depuis plus d'un an :

- 1204-56-1022
- 1305-01-1559

Le montant total des taxes et intérêts dus à la municipalité sur ces propriétés se chiffre à 5 555.26 \$ en date du 3 décembre 2018.

Il est de plus résolu de déléguer monsieur Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier comme représentant de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION NO 2018-12-233**

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA 2016-2017**

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu d'appuyer la demande de financement du Fonds Jeunesse du Témiscouata pour 2017-2018. Il est de plus résolu de verser un per capita de 0.25 \$ par habitant qui totalise 289,50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION NO 2018-12-234**

#### **TAUX D'INDEXATION DES ÉCHELLES SALARIALES POUR 2019**

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu :

- qu'au premier janvier 2019 les échelles salariales des emplois réguliers de la municipalité seront indexées au taux de 1.7 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS**

En conformité avec le règlement 356 relatif au code de déontologie des élus, le directeur général secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privé et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. E-15.1.0.1)).

### **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 368 - RELATIF AUX TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Jean-Marc Michaud, conseiller, dépose un projet de règlement visant à établir les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019.

#### **Présentation du projet de règlement**

##### ▪ ARTICLE 1

Une taxe foncière générale de 0,8215 \$/100 \$ d'évaluation et une taxe foncière spéciale pour le remboursement de la dette de 0,1690 \$/100 \$ d'évaluation, pour un total de 0.9905 \$/100 \$ d'évaluation, sont imposées sur la valeur de tous les immeubles imposables à ces effets apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2019, lesdites taxes devenant dues et payables suivant le règlement adopté par ce conseil à la séance du budget 2018 du 17 décembre 2018.

##### ▪ ARTICLE 2

Les tarifs pour les services s'établissent comme suit :

	\$ par point
Traitement et distribution de l'eau potable	94.70
Réseaux d'égouts	18.31
Service d'enlèvement des ordures	109.40
Service de collecte sélective	59.17
Traitement des eaux usées	146.40
Service de la dette – traitement des eaux usées	245.59
Réserve financière – vidange des étangs aérés	5.50
Vidange des fosses septiques	97.50

##### ▪ ARTICLE 3

Le tableau établissant le nombre de points attribués selon les catégories d'immeubles et selon le service est annexé au présent règlement.

▪ ARTICLE 4

Le taux d'intérêt à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 10 % l'an pour l'exercice 2019.

▪ ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.»

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 368 - RELATIF AUX TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Jean-Marc Michaud, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement visant à établir les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019.

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 367 - RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Daniel Caron, conseiller, dépose un projet de règlement visant à établir les modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2019.

**Présentation du projet de règlement**

Ce règlement a pour objet de fixer à cinq (5) le nombre de versement des taxes lorsque le total des taxes foncières et compensations municipales est égal ou supérieur à 300 \$. Les taxes peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en cinq (5) versements égaux. Aucun escompte n'est accordé pour le paiement en un seul versement.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 367 - RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Daniel Caron, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement visant à établir les modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2019.

**RÉSOLUTION NO 2018-12-235**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES — ANNÉE CIVILE 2019**

Considérant l'article 148 du Code municipal du Québec, lequel prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 :

- Lundi 14 janvier 2019
- Lundi 4 février 2019
- Lundi 4 mars 2019
- Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019
- Lundi 6 mai 2019
- Lundi 3 juin 2019
- Lundi 8 juillet 2019
- Lundi 12 août 2019
- Mardi 3 septembre 2019
- Lundi 7 octobre 2019
- Lundi 4 novembre 2019
- Lundi 2 décembre 2019

Les séances ordinaires débuteront à 19 h 30 et se tiendront au 150 rue St-Joseph à la salle Joseph-Pelletier ou à la salle Joseph-Viel, sauf avis contraire.

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2018-12-236**

**HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES ET POUR L' ANNÉE CIVILE 2019**

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu que le bureau municipal sera fermé à compter du vendredi 21 décembre 2018 à 12h00 jusqu' au lundi 7 janvier 2019 à 9h00 pour la période des Fêtes. Il est de plus résolu que l'horaire d'ouverture du bureau municipal pour 2019 sera établi tel que suit :

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Le vendredi de 9h00 à 12h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2018-12-237**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AU SINISTRE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Daniel Caron et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité autorise Michel Barrière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**RÉSOLUTION N° 2018-12-238**

**DEMANDE D'AUTORISATION – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU RANG 8 EST JUSQU'AU LOT 53**

Considérant la demande de Mme Line Castonguay pour que le conseil l'autorise à déneiger environ 1900 pieds du chemin du Rang 8 est jusqu'au lot 53 afin de donner accès à son érablière;

Considérant la preuve d'assurance déposée à l'appui de la demande;

Considérant que la Municipalité n'assure pas le déneigement de ce chemin durant la saison hivernale;

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu d'autoriser Mme Castonguay à déneiger le chemin du Rang 8 Est jusqu'au lot 53 afin de lui donner accès à sa propriété.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2018-12-239**

**CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE POUR LE TRANSPORT DU VÉHICULE TOUT-TERRAIN (VTT) DU SERVICE D'INCENDIE**

Considérant l'excédent budgétaire du service des incendies pour l'exercice 2018;

Considérant l'acquisition d'un véhicule VTT pour le sauvetage en milieu isolé en 2018;

Considérant le besoin de transporter rapidement le véhicule VTT vers les lieux de recherche lors d'une opération de sauvetage;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de créer une réserve de 7 000 \$ pour l'acquisition d'une remorque par le service d'incendie en 2019. La somme réservée provient de l'excédent budgétaire 2018 de la sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2018-12-240**

**AUTORISATION AU MOTONEIGISTE DE CIRCULER SUR UNE PARTIE DU PETIT RANG 8 DURANT L'HIVER**

Considérant le refus d'un résident du Petit Rang 8 Ouest de permettre la circulation des motoneiges sur ses terres ;

Considérant que la piste de motoneige doit être relocalisée sur une distance d'environ 1km;

Considérant que le Petit Rang 8 est la meilleure alternative pour relocaliser la piste;

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu de permettre la circulation des motoneiges sur la chaussée du Petit Rang 8 durant l'hiver 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ;

Le directeur général, secrétaire-trésorier certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêt pécuniaire dûment remplis par tous les membres du Conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec et il en fait dépôt.

**DATE DE LA SÉANCE PORTANT SUR LE BUDGET MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2019**

Le directeur général informe le conseil et les résidents de la municipalité que la séance du conseil pour l'adoption du budget 2019 se tiendra le 17 décembre 2018 à 19 h30.

**TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – NOVEMBRE 2018**

Le directeur général fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de novembre 2018. Il y a eu 53 nuitées.

---

*Je, Michel Barrière, directeur général certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

Directeur général  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de la séance à 21 h 30.

*En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Maire

---

Directeur général